

# LP 1581 POWERWAX

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 06/07/2017 Date de révision: 13/10/2017 Version: 1.1

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identification du produit

Forme du produit : Mélange Nom commercial : LP 1581

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

# 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisations industrielles, Utilisation professionnelle, Utilisations par des consommateurs

Utilisation du produit : Pâte de cire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Powertex International Strombeeksestenweg 205 1800 Vilvoorde Belgium +32 23106090 fax

Belgium +32 23106090 fax +3223106699

info@powertex.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Tel.: 00 32 (0)70 245 245 (Anti-gifcentrum België/Centre Anti-Poison Belgique)

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient 2-methyl-2H-isothiazool-3-on. Peut produire une réaction allergique

# 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substance

Non applicable

# 3.2. Mélange

Non	m	Identification du produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Addi	litif de rhéologie		0,5 - 1,2	Acute Tox. 4 (Oral), H302

Texte complet des phrases H: voir section 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

13/10/2017 FR (français) 1/5

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical. Si il

n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : Se laver à l'eau et au savon. Enlever tout de suite des vêtements pollués. Consulter un

ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un ophtalmologue si

l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, mousse, eau pulvérisée, sable/terre. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit lui-même ne brûle pas.

Reactivité en cas d'incendie : Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Eloigner le personnel superflu. Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Autres informations : Eviter la contamination des eaux de surface.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Obturer les fuites si possible, sans prendre de

risque.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Utiliser un vêtement de protection.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Fournir une protection adéquate aux

équipes de nettoyage.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'évicuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Recueillir le liquide répandu

dans des récipients hermétiques. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés.

Procédés de nettoyage : Rincer les restes avec beaucoup d'eau.

# 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à

l'abri du gel.

Température de stockage : 10 - 35 °C

Lieu de stockage : Protéger contre le gel. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pâte de cire.

13/10/2017 FR (français) 2/5

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipement de protection individuelle:

Gants.

#### Protection des mains:

Eviter le contact avec la peau

#### Protection de la peau et du corps:

vêtements de travail ordinaires



# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: VisqueuxApparence: Visqueux.Couleur: Blanc.Odeur: Odeur faible.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition :  $\pm 100 \, ^{\circ}\text{C}$ Point d'éclair : Sans objet

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité : Eau: Produit soluble dans l'eau. Log Pow Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 20000 - 40000 Spindle 7, 20RPM, 20°C

Propriétés explosives : Sans objet.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

13/10/2017 FR (français) 3/5

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### Conditions à éviter 10.4.

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **Toxicité**

Ecologie - général : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

#### Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

# Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR

#### **Numéro ONU** 14.1.

N° ONU (ADR) : Non réglementé

# Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

13/10/2017 FR (français) 4/5

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

# 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Sources des données

: Ces informations sont basées sur l' état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l' environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

# Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique	

#### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

13/10/2017 FR (français) 5/5